



L'info sécu du mois

Un message sécurité pour les sapeurs-pompiers

Numéro 26
Décembre 2006



En novembre : 0 accidents en service
Total 2006 = 27 accidents en service

Tabac et Santé



Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006: fixant les conditions d'applications de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

Le Tabac c'est: 66 000 morts directs par an, la 1^{ère} cause de décès évitable et la 1^{ère} cause de cancer.

Le Tabagisme Passif est lié à l'inhalation **involontaire** de la fumée dégagée par les fumeurs. Du fait de dégradation, cette fumée est plus toxique et plus cancérigène.

Le Tabagisme Passif nous touche tous. ainsi que nos enfants.

**NE FUMEZ PAS
N'ENFUMEZ PAS LES AUTRES**

Vous pensez ou désirez arrêter de fumer ?
Vous souhaitez avoir des infos
sur le Tabac ?

M.L. Soucarre, H. Géraud, B. Juteau et
M. Dupuy ont été formés au sevrage taba-
gique et sont à votre disposition

**1 Fumeur régulier sur 2
meurt du tabac**

Le Tabagisme Passif
augmente le risque de:

**25 % de mourir d'un cancer
du poumon**

50 % d'avoir un infarctus

**70 % d'infections pulmonaires
chez nos enfants**

**Respectons la Santé
des Autres !**

Liens internet:

Décret: www.legifrance.gouv.fr/WAspad/Visu?cid=779581&indice=1&table=JORF&ligneDeb=1

Vidéo: www.inpes.sante.fr (dossier tabagisme passif)